

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11,

Vu la délibération 2026-43 du 9 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits dans la section d'investissement ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2026 dont la maquette budgétaire est jointe à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°134

OBJET : Budget Ville – Décision modificative n° 2 - Exercice 2026

Plusieurs modifications sont à apporter au budget au sein de la section d'investissement.

- 1) Au titre des autorisations de programme, en dépense, les modifications suivantes sont à apporter :
 - Réduction des crédits de paiement de l'AP relative aux travaux de sécurité incendie de l'hôtel de Ville (-11K€)
 - Abondement de crédits de paiement pour les AP relatives à la réhabilitation de la piscine (+52K€) et l'opération de requalification urbaine de l'îlot Contremoulins et Fouache (+50K€).
- 2) Il est à noter la réception d'un avoir (en recette), au titre du solde du marché de sécurité incendie, encaissé en recette (<1K€)
- 3) Par ailleurs :
 - il est nécessaire d'abonder le chapitre 27 (+20K€) au titre du dépôt de garantie lié au bail pour des locaux amenés à servir de lieux de stockage pour les services de la Mairie en raison de l'évolution du foncier Contremoulins cité précédemment ;
 - il est nécessaire de modifier l'imputation budgétaire des travaux de requalification des espaces publics et de convivialité de la rue Henri Gadeau de Kerville (210K€) pris en charge par la Métropole dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée : la convention prévoit que ces travaux s'imputent au chapitre 23 (« Immobilisations en cours ») et non au chapitre 21 (« Immobilisations corporelles »)

Ces éléments sont financés par des redéploiements de crédits non affectés de dépense d'équipement.

Résumé des mouvements par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	Montants	Observations		RECETTES	Montants	Observations
TOTAL DES DEPENSES	+ 0 €			TOTAL DES RECETTES	+ 0 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES	Montants	Observations		RECETTES	Montants	Observations
Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »	+50 000,00€	AP Requalification îlot Contremoulins Fouache				
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	-320 277,70 €	Soit -210 000€ de travaux de la rue Gadeau de Kerville pris en charge sur le chapitre 23, et -110 277,70€ de crédits redéployés				
Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	+ 251 081,40 €	Soit -11 732.60€ sur l'AP Sécurité incendie, +52 814€ sur l'AP Piscine, +210 000€ pour les travaux de requalification rue Gadeau de Kerville		Chapitre 23 « Immobilisations en cours »	+ 803,70 €	Avoir reçu dans le cadre du solde du marché de travaux relatif à la mise en sécurité incendie de l'Hôtel de Ville
Chapitre 27 « Autres immobilisations financières	+ 20 000,00 €					
TOTAL DES DEPENSES	+ 803,70 €			TOTAL DES RECETTES	+ 803,70 €	